

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 novembre 2022

Le 15 novembre 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON

Excusée : Émilie BAUDRY (pouvoir donné à Chantal POINTEAU)

Ordre du jour

- Compte rendu réunion de commission :
 - Finances (*mail du 10.11.2022*),
 - Voirie,
 - Séniors ;
- Compte rendu du conseil d'école : aide de l'ATSEM 2^{ème} poste, courrier des parents d'élèves ;
- École : proposition colorée de Mme et M. HANAN-DAHMEN d'un panneau indicateur « école de Charnizay » ;
- Éclairage public : proposition de réduire l'éclairage nocturne ;
- Demandes de subventions :
 - APE St-Flovier / Charnizay,
 - Maison de la déficience visuelle,
 - Protection Civile 37 ;
- Fermage et impôts ;
- Annulation de titres (créances éteintes) ;
- Agenda d'accessibilité programmée ;
- Animaux (chiens) errants (*mail du 26.10.2022*) ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 00 ;
- invite l'assemblée à désigner le/la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Compte rendu réunion de commission « Finances » - Au 31 octobre 2022

Un premier point a été fait sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 :

| Fonctionnement | Budgétisé | Réalisé au 31 octobre 2022 |
|----------------|--------------|----------------------------|
| Dépenses | 466 567.00 € | 341 847.22 € |
| Recettes | 466 567.00 € | 408 524.87 € |

En dépenses, quelques postes devront être analysés avant le vote du Budget 2023 : électricité (salle de spectacles), téléphonie, photocopieurs mairie et école en leasing entre autres.

En recettes, des remboursements sur rémunération de personnel et des dotations à recevoir avant la clôture de l'exercice 2022.

| Investissement | Budgétisé | Réalisé au 31 octobre 2022 |
|----------------|--------------|----------------------------|
| Dépenses | 241 472.44 € | 200 308.27 € |
| Recettes | 241 472.44 € | 138 515.67 € |

En dépenses, des investissements reportés au Budget 2023 : achat de jeux d'extérieur pour l'école, extension des vestiaires du stade, sentiers pédestres.

Des recettes attendues : DETR/10 235 € (cour et préau de l'école), amende de police/600 €, FCTVA/30 000 €, FDSR/33 992 €. Un emprunt d'équilibre/35 590,73 € non contracté à ce jour.

Il est fait part des observations des enseignements sur les capteurs de CO2 installés à l'école pour lesquels une mise en charge tous les deux jours les interrogent. S'agit-il d'un défaut du matériel ?

Le fournisseur MANUTAN sera contacté.

Commission Voirie – bilan de l'année 2022

Deux programmes de travaux ont été réalisés :

- entretien de voirie qui a concerné quatre lieux-dits :
 - d'une part, « Fontaubourg », « l'Augerie » et « Fougereau » où ont été réalisés des travaux de reprofilage de la chaussée et de gravillonnage exécutés par l'entreprise STPE-Groupe VERNAT (39 068,04 € TTC).
 - d'autre part, « la Blinière », une purge de la chaussée également réalisée par STPE-Groupe VERNAT (10 012,80 € TTC).

Merci à Denis RAGUIN, à Guy et Alain BARDON, à Sébastien DETEMMERMAN et à Cyril FLON pour l'aide qu'ils ont apportée en assurant l'évacuation et le transport des terres issues de la purge.

- chantier d'assainissement des eaux pluviales au lieu-dit « Asnières », consistant à capter les eaux de ruissellement venant des champs par le Chemin Rural n°2 traversent le lieu-dit en surface, pour les canaliser jusqu'au fossé de la Route Départementale n°514 (route de « Rouenceau » à « Saint Michel »). Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SAS MOREAU Terrassement Travaux Publics (7 877,40 € TTC).

Les travaux d'entretien courant (enrobés stockables pour le bouchage des nids de poules, curage de fossés, fauchage des accotements...) sont réalisés par les agents municipaux Nicolas, Gilles et Christophe. Merci à eux.

Commission Séniors

Conscients de la présence, voire la recrudescence, du Covid19, ses membres proposent de ne pas organiser le repas de Noël des aînés et de privilégier la distribution de colis gourmands aux personnes de 75 ans et plus. Les colis seront distribués le 23 décembre.

Compte rendu Commission Cadre de vie – Activités économiques et touristiques - Lundi 29 août 2022

1- Activités économiques dans le café-restaurant

M. Sylvain LEGEAIS

Les normes ne seront pas les mêmes car il ne fait pas la cuisine mais des assiettes de charcuterie

Travaux à réaliser : passer par l'épicerie pour aller au bar

Demande de devis :

- Toilettes,
- Déplacement du bar dans la salle de restaurant
- Fuite plafond : mal réglé – refaire une toiture plate (wc)
- ERP : voir avec la CCLST

Les devis devront être remis avant le 31 décembre 2022 afin que les travaux soient réalisés de sorte que le local soit mis à disposition de Monsieur LEGEAIS au plus tard en mars 2023.

Prévoir une réunion au restaurant avec Sylvain LEGEAIS et les entreprises

Il nous est possible de bénéficier d'un fonds de concours : 50.000 € car dernier commerce

L'aide de la commune pour Sylvain LEGEAIS sera favorable pour l'ensemble des charniziéens

- Comment fixe-t-on les loyers si c'est la commune qui assume ?
 - o Loyers faibles comme pour Régis LEHOUX
 - o Absence de loyers au départ si les travaux sont faits par Sylvain : attendre de voir les devis
- Pour aider cette entreprise, il pourrait être proposé un commodat, c'est-à-dire un prêt avec les charges remboursées par le locataire.

2- Réfection et rénovation du bourg

Lancer une étude générale de ce qui peut être rénové ou réorganisé, pour faire les travaux étape par étape :

- Voir ce qui est impératif
 - Voir ce qui peut être amélioré ou lancé
- a- Ce qui est impératif :
- 1- Le toit de l'école
 - 2- Le château du bourg :
 - La situation en état de ruine face à la salle de spectacle, de la mairie et de l'église
 - Refaire des devis avec un maître d'œuvre :
 - o Rénovation de la structure pour faire le coût le moins important :
 - Définir son utilisation et l'activité qui pourra y être exercée :
 - o Ou préparation pour une affectation :
 - Restaurant
 - Salle des associations
 - Ou autre
 - Cf ADAC et dossier à ressortir
 - Question du lierre : intervention de Monsieur Jean-François Deniau
- b- Ce qui n'est pas impératif
- 1- Réfection du logement du restaurant – utilité ?
 - 2- Présentation Liberté Egalité Fraternité : fait
 - 3- Agrandissement du terrain de foot : subvention proportionnelle
 - 4- Les jeux d'école
 - 5- Ce qui pourrait être fait dans le château

- Le restaurant actuel
- La salle des associations
- Leur vente
- 6- Les panneaux de signalisation des entreprises recevant du public et hébergements : que fait-on exactement ?:
 - Liste des personnes concernées
 - Pris en charge par la mairie sinon comment présente-t-on cela ?
- 7- Le terrain pour le lotissement : l'agrandir pour augmenter le nombre de charnizéens
Proposition de vente sans recherche de gain car il résultera de leur présence
Comment cela avait-il été fait avant ?
Le faire viabiliser
Cf Touraine Habitat
- 8- Voir l'arrivée dans le bourg : église, mairie, salle de spectacle : ouvrir le terrain en supprimant le mur :
château, longère, annexes
- 9- Voir les activités qui pourront être proposées

3- L'entretien du bourg

- Nettoyage des accotements de Charnizay par les habitants lors d'une journée festive
- Haies du stade dégradées : les faire tailler au lamier- Loïc Bruneau
- Le lierre du château

4- Divers

- Ecole : la décoration du mur va être lancée
- Visite de l'appartement refait par Gilles
- Où en sont les locations des biens de la commune
- Bancs, tables du plan d'eau : quand l'installation : au printemps
- Les arches d'entrées :
- Prévoir les décorations de Noël, faire quelques achats : sapin, guirlandes pour la mairie, l'église et l'école
- Boite à lettres en bois pour le Père Noël : cf Clémentine, qui la fera pour la fin novembre
- Feu d'artifice pour Noël
- Isolation salle de spectacle : mur nord et plafond : visite à proposer par Serge aux membres de la commission
- Ampoules LED pour les réverbères : devis par SPIE

Compte rendu du conseil d'école : aide de l'ATSEM 2^{ème} poste, courrier des parents d'élèves

Suite à la demande de la directrice de l'école de Charnizay de mieux répartir sur trois matinées les interventions de Mme BERGE, également en charge de l'Agence Postale, et en accord avec l'inspectrice, il est proposé de réunir le corps enseignant des écoles du RPI Charnizay / St-Flovier ainsi que les maires des deux communes

École : proposition colorée de Mme et M. HANAN-DAHMEN d'un panneau indicateur « école de Charnizay »

Un panneau coloré « École de Charnizay » réalisé gracieusement par Pénélope et Ulrich HANAN-DAHMEN, artiste-peintre américaine et célèbre scientifique, dans le style de ceux confectionnés pour la Bibliothèque, sera apposé à l'extérieur du préau côté route.

Éclairage public - Réduction de l'éclairage nocturne

Monsieur le Maire fait appelle à la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, et propose la réduction nocturne de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le SPIE pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche sera par ailleurs accompagnée d'une information de la population.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21 heures à 06 h 30 dès que les horloges seront programmées, et charge le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Demandes de subventions

Entendu les demandes de subventions :

- de l'Association des Parents d'Elèves du RPI Saint-Flovier / Charnizay,
- de la Maison de la Déficience Visuelle,
- de la Protection Civile 37 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- vote, à l'unanimité, une subvention de 300 € en faveur de l'APE St-Flovier/Charnizay,

- à l'unanimité, ne donne pas de suite favorable à la demande de la Maison de la Déficiência visuelle,
- à la majorité (8 CONTRE) ne donne pas de suite favorable à la demande de subvention de la Protection civile 37,
- reste en attente de la demande de subvention de la coopérative scolaire de Charnizay.

Fermage et impôts

Le fermier ayant accepté l'épandage des boues issues du curage du plan d'eau sur les parcelles en location, n'a pu faire ses semis le privant ainsi de récolte. Aussi, il convient de payer le fermage pour 2021-2022 et 2022-2023.

Créances éteintes pour l'exercice 2022

Le Service de Gestion Comptable de Loches a communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2022. Il s'agit de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Celles-ci s'élèvent globalement à 12 372.12 €, réparties comme suit :

- 6 542.00 €, loyers 2016 à 2019,
- 4 250.00 €, loyers 2014 à 2015,
- 994.24 €, eau et assainissement 2016 à 2017,
- 585.88 €, cantine 2017 à 2019.

De manière générale, les listes présentées par le trésorier municipal détaillent, pour chaque débiteur, le montant impayé et le motif d'irrecouvrabilité.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget.

Agenda d'accessibilité programmée

Suite au rappel fait aux propriétaires d'ERP, la commune de Charnizay a transmis des photos justifiant des aménagements et/ou améliorations effectuées.

Animaux (chiens) errants

M. le Maire fait part du courriel de Mme GRÉBIC, en date du 26 octobre dernier, auquel est jointe la lettre-pétition signée de 27 plaignants quant aux divagations récurrentes et aux comportements des chiens de M. LAMOUREAUX. Plusieurs plaintes d'administrés ont déjà été déposées auprès de la gendarmerie et le Procureur de la République saisi.

Par courrier, reçu ce 15 novembre, M. LAMOUREAUX s'engage à faire ce qu'il faut pour empêcher ses chiens de sortir. Il écrit avoir réalisé un premier portillon de 2.50 m de haut, 3 autres sont à venir.

Sujet récurrent, faut-il adhérer à une fourrière ?... « Fourrière animale 37 - Rivarennnes » a transmis un projet de convention de récupération.

Questions diverses

- RIFSEEP et IFSE seront abordés début 2023 ;
- Les associations communales seront conviées à l'élaboration du calendrier des fêtes le lundi 05 décembre à 20 h à la salle des fêtes ;
- Cantine à 1 € ?... non, le prix du repas n'est que de 3.60 € et n'a pas été augmenté depuis 2 ans ;
- Plantation d'arbres, avec les élèves de l'école, pour symboliser les naissances de 2020, 2021 et 2022 ;
- Radar pédagogique : commandé et très prochainement livré ;
- Devis toiture NOYER : que soit précisé « ardoises de 1^{er} choix » ;
- Antenne relais : la campagne reste très mal desservie.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h 34.

Le Président de séance,

La secrétaire de séance,